

République du Niger
Région de Maradi
Département de Bermo
Commune Rurale de Bermo

N° 01 du 26 Mars 2021

Délibération du conseil Municipal de la session ordinaire du 26 Mars 2021.

VU la constitution du 25 Novembre 2010

VU la loi n°2001-23 du 10 octobre 2001 portant création des circonscriptions administratives et collectivités territoriales,

VU la loi 2002-012 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources,

VU la loi 2002-013 du 11 juin 2002, portant transfert des compétences aux régions, départements et communes

VU la loi 2002-14 du 11 juin 2002, Portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux,

VU la loi 098-30 du 14 septembre 1998 créant les départements,

VU le décret 2020-888 PRN/MISP/ACR du 04 Décembre 2020 portant nomination du préfet de Bermo,

VU le procès-verbal de l'installation du conseil municipal de la commune rurale de Bermo en date du 27 juillet 2011

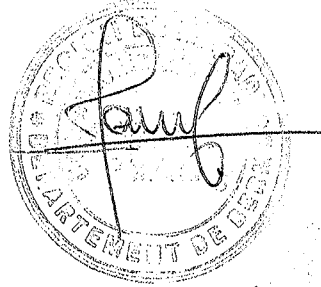
VU le point inscrit à l'ordre du jour

**LE CONSEIL MUNICIPAL A DELIBERE ET ADOPTE LE POINT SUIVANT :
LA VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE FIN D'EXERCICE 2020**

Fait à Bermo, le 26 MARS 2021

Le secrétaire de séance

YAHAYA DAN MADDOUGOU



Le président de séance

ABDOUBACAR JOULI

